

Assistant(e) Digital(e)

Devenez Secrétaire Assistant(e) Digital en vous formant avec IRFA Sud au Titre Professionnel - Certification de niveau 4 (BAC)

PROFIL ET PRÉREQUIS

Tout public ayant validé son projet professionnel dans le secteur visé.
Positionnement ou entretien diagnostique préalable à l'entrée en formation.
Formation accessible aux demandeurs d'emploi.

OBJECTIFS

Valider le titre professionnel **Secrétaire Assistant(e)** niveau BAC spécialisation **Transition Numérique** et être capable à l'issue de la formation d'assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités ainsi que de traiter les opérations administratives liées à la gestion commerciale et aux ressources humaines.

PROGRAMME

La formation professionnelle basée sur des mises en situation.
Elle est composée de 2 modules (CCP – Certificat de Compétences Professionnelles) et d'une spécialisation Transition Numérique.

Module 1 : Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités

- Produire des documents professionnels courants
- Communiquer des informations par écrit
- Assurer la traçabilité et la conservation des informations
- Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement
- Planifier et organiser les activités de l'équipe

Module 2 : Traiter les opérations administratives liées à la gestion commerciale et aux ressources humaines

- Assurer l'administration des achats et des ventes
- Répondre aux demandes d'information des clients et traiter les réclamations courantes
- Élaborer et actualiser des tableaux de suivi de l'activité commerciale
- Assurer le suivi administratif courant du personnel

Spécialisation : Transition numérique

- Outils de communication numérique
- Maîtriser la communication numérique
- Outils de planification numérique
- La sécurité numérique
- TOSA

MODALITÉS D'EXAMEN

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :



SECRÉTARIAT, COMPTABILITÉ ET
GESTION

Où se former

- Montpellier
- Nîmes

Validation visée

- Certification de niveau 4 (niveau BAC)

Financement

- Région Occitanie

Durée

- 665 H + périodes en entreprise

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel
- les résultats des évaluations passées en cours de formation
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle
- un entretien final avec le jury

EMPLOIS VISÉS PAR LA FORMATION

SECRÉTAIRE ASSISTANT(E)

Le(la) secrétaire assistant(e) est polyvalent(e), discret(e), organisé(e) et efficient(ce). Il(elle) est au cœur des organisations de l'entreprise et possède les qualités professionnelles et relationnelles qui fluidifient les circuits d'information.

- Secrétaire
- Secrétaire administratif(ve) polyvalent(e)
- Assistant(e) administratif(ve)
- Assistant(e) d'équipe
- Assistant(e) d'entreprise
- Assistant(e) digital

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES

Suite à l'obtention du titre professionnel Secrétaire Assistante niveau BAC, vous pouvez ensuite vous positionner sur une formation niveau BAC+2 dans le même domaine de compétence. IRFA Sud propose les titres professionnels [Assistant\(e\) de Direction \(https://www.irfasud.fr/formations/1477/\)](https://www.irfasud.fr/formations/1477/) et [Assistant\(e\) Commerciale. \(https://www.irfasud.fr/formations/assistant-commercial/\)](https://www.irfasud.fr/formations/assistant-commercial/)

RÉSULTATS OBTENUS

TAUX DE RÉUSSITE A L'EXAMEN 2021 : 92 %

TAUX DE RETOUR A L'EMPLOI 2021 : 63 %

TAUX DE SATISFACTION STAGIAIRES 2021 : 78 %

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Accessible aux personnes en situation de handicap

[Accompagnement renforcé mis en place. \(https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/\)](https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/)

Maj 21/03/2022